



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

élargissement

Question écrite n° 116123

Texte de la question

M. Éric Raoult souhaite attirer l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la déclaration du pape Benoît XVI sur l'entrée de la Turquie dans l'Union européenne lors de son déplacement dans ce pays en novembre 2006. En effet, le souverain pontife a surpris par cette prise de position. Certes, le pape est le chef d'État du Vatican, mais il n'est pour autant pas habilité à s'exprimer au nom de l'Union européenne. Cette déclaration peut paraître déplacée. Si le pape est une autorité morale incontestée, sa déclaration sur la question de l'élargissement de l'Union européenne est regrettable, dans un contexte tendu au sujet de la Turquie. Dès lors, il conviendrait que la France puisse manifester au Saint-Siège son mécontentement. Il lui demande de bien vouloir lui préciser la position du gouvernement français à ce sujet.

Texte de la réponse

Le directeur de la presse du Vatican a précisé à la presse internationale, le 28 novembre 2006, après la rencontre entre le pape Benoît XVI et le Premier ministre turc, M. Erdogan, la position du Saint Siège dans les termes suivants « Le Saint Siège n'a pas le devoir ni le pouvoir politique spécifique d'intervenir sur le point précis de l'entrée de la Turquie dans l'Union européenne. Il n'est pas compétent. Toutefois, il voit positivement et il encourage le chemin de dialogue, de rapprochement et d'insertion en Europe sur la base de valeurs et de principes communs. C'est en ce sens que le pape a exprimé son appréciation pour l'initiative d'alliance des civilisations promue par M. Erdogan. » Si la position du Saint Siège concernant l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne a pu évoluer vers une appréciation plus positive à l'issue de la visite du pape en Turquie, le cardinal Bertone, secrétaire d'État du Vatican, a rappelé dans une interview donnée à la Documentation catholique ; le 7 janvier 2007, que « le pape et le Saint Siège n'ont pas de pouvoir particulier pour favoriser l'entrée de la Turquie en Europe ou y opposer un veto ». Leur appréciation du rôle de la Turquie en Europe doit donc être replacée dans le contexte plus large des relations entre Occident et Orient et, en particulier, à la lumière du dialogue des civilisations ainsi que du respect des droits de l'homme.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 116123

Rubrique : Union européenne

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 janvier 2007, page 440

Réponse publiée le : 6 mars 2007, page 2361